

Qu 'est-ce que le STIF ?

- **Un établissement public à caractère administratif**
- **L'autorité organisatrice des transports publics de voyageurs en Ile-de-France**
- **Composition du conseil du STIF :**
 - ⇒ **La Région Ile-de-France** (15 sièges)
 - ⇒ **La Ville de Paris** (5 sièges)
 - ⇒ **Les 7 départements de petite et grande couronne** (92, 93, 94, 77, 78, 91, 95 - 1 siège chacun)
 - ⇒ **La CRCI** (1 siège)
 - ⇒ **Les EPCI** (1 siège)

Présidé par le Président du Conseil régional



Les missions du STIF

- **En tant qu'autorité organisatrice des transports publics de voyageurs en Ile-de-France**
 - ⇒ **Définir le niveau d'offre et la qualité de service (contrats avec les exploitants)**
 - ⇒ **Créer les titres de transport et fixer les tarifs**
 - ⇒ **Assurer l'équilibre financier du fonctionnement des réseaux (3,70 Mds € sur 7,22 Mds € - 51%)**
 - ⇒ **Améliorer le réseau TC - Cofinancement des équipements de qualité de service (sécurité, information voyageurs, confort, accessibilité, intermodalité)**
 - ⇒ **Développer le réseau TC - Définir la consistance des projets TC , en particulier les grands projets d'investissement**



Objectifs poursuivis par le STIF

Objectifs poursuivis par le STIF pour le réaménagement du pôle d'échanges RER Châtelet-Les Halles - délibération du Conseil du STIF du 5 avril 2006:

- Améliorer le dispositif de sécurité incendie et d'évacuation du public
- Améliorer les accès et les circulations des espaces de transport pour les rendre plus lisibles et adaptés aux flux de voyageurs
- Contribuer au désenclavement du pôle d'échanges
- Améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Améliorer la qualité de service et le confort des cheminements et des espaces de transport

